AVIS DE MOTION ET
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PR2024-11-5

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202, LUI-MÊME MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9 ET 202-10-2023 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Madame Ginette Richard, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9 et 202-10-2023 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le projet de règlement PR2024-11-4 intitulé *« Règlement modifiant le règlement 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9 et 202-10-2023 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel »* est déposé par Madame Ginette Richard, séance tenante.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 5 novembre 2024.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma